

# GESTION COLLECTIVE SUR INTERNET

Suite à la recommandation du gouvernement en janvier 2010, l'**Adami** soutient la gestion collective des droits des artistes pour toutes leurs diffusions en ligne.

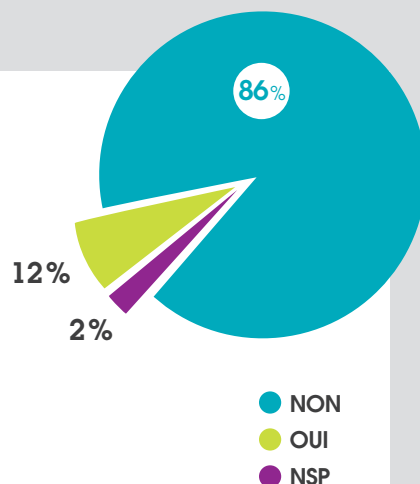
## ARTISTES ET PRODUCTEURS CORESPONSABLES



### La gestion collective : points forts et avantages

- × TRANSPARENCE
- × ACCÈS FACILITÉ AUX CATALOGUES
- × PÉRENNITÉ DE LA PRODUCTION INDÉPENDANTE
- × GESTION RESPONSABLE DES ARTISTES PAR LES ARTISTES
- × JUSTE PARTAGE ENTRE PRODUCTEURS ET ARTISTES

**Question :** Avez-vous perçu une rémunération pour la diffusion de votre travail enregistré sur les sites web légaux?



# 86%

des **5294 artistes-interprètes** ayant répondu à l'enquête menée par l'Adami en 2009 reconnaissent ne pas avoir perçu de rémunérations à titre d'artiste-interprète pour la diffusion de leur travail enregistré sur des sites web légaux (téléchargement et streaming)

### La gestion collective plébiscitée par une majorité d'artistes

# 70%

des **artistes-interprètes** estiment que le système de gestion collective de leurs droits sur Internet est le plus adapté.

BASE	5 294
UN SYSTÈME DE GESTION COLLECTIVE PAR UNE SOCIÉTÉ CIVILE COMME L'ADAMI	70%
UN SYSTÈME DE GESTION INDIVIDUELLE DE GRÉ À GRÉ (PAR CONTRAT)	6%
VOUS NE SAVEZ PAS	22%
NE SAIT PAS / NON RÉPONDU	2%

Enquête artistes Adami / Opinion way / 2009 / 5294 ayants droit Adami

# L'ADAMI PROPOSE UN NOUVEAU PARTAGE DE LA VALEUR POUR LA MUSIQUE

## UN MODE DE CALCUL ÉQUITABLE : LE COEFFICIENT D'INTERACTIVITÉ

L'Adami a conçu un mécanisme simple, le coefficient d'interactivité, pour déterminer d'une part la contribution de la plateforme interactive, et d'autre part, le partage entre les artistes interprètes et les producteurs.

MODÈLE GRATUIT = RECETTES PUBLICITAIRES



Webradios



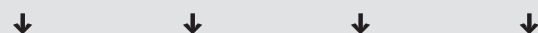
Radios semi-interactives



Streaming



Téléchargement gratuit légal



CONTRIBUTION DE LA PLATEFORME



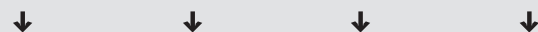
12,5%

20%

50%

50%

calculée sur le chiffre d'affaires



PARTAGE PRODUCTEURS / ARTISTES-INTERPRÈTES



50% 50%

60% 40%

66% 33%

66% 33%

● SPRD Producteurs ● SPRD Artistes-Interprètes

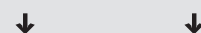
MODÈLE PAYANT = VENTE



Titre / album



Abonnement



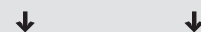
CONTRIBUTION DE LA PLATEFORME



65%

65%

calculée sur les recettes brutes HT



PARTAGE PRODUCTEURS / ARTISTES-INTERPRÈTES



71,5% 28,5%

71,5% 28,5%

CONTACT

▶ Jean Pelletier  
jpelletier@adami.fr  
01 44 63 10 18



Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes